



VAE

(Validation des Acquis et de l'Expérience)

« Agissons pour faire valoir votre expérience
et transformez la en diplôme grâce à la VAE »

- Document actualisé en septembre 2021 -



Présentation

NA CONSULTING créé en 2021 et dirigée par Nelly ANGELO-NOSLEN, est un centre spécialisé dans l'accompagnement et l'orientation professionnelle : **bilan de compétences, VAE Et Formation.**

Au plus proche de vos besoins, NA CONSULTING s'appuie sur plus de 20 années d'expérience pour vous proposer :

- Un accompagnement individualisé.
- Une méthodologie orientée vers l'action pour obtenir votre diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle.
- Notre engagement concernant le respect de consentement, de confidentialité, de neutralité.

Mon profil

J'ai

- Une expérience significative en entreprise et en accompagnement.
- Une bonne connaissance des attentes des jurys de

VAE. Je vous aide à :

- Vous orienter vers le diplôme à viser.
- Identifier les activités les plus pertinentes au regard du référentiel.
- Décrire et expliciter les activités réalisées dans leur contexte.
- Rédiger le dossier de validation selon le degré de précision attendu par le jury.
- Préparer l'entretien avec le jury.

Valeurs ajoutées NA CONSULTING

- Accompagnement intervenant sur l'ensemble de la démarche VAE : du diagnostic VAE jusqu'à l'entretien de suivi post jury.
- Un travail de relecture et de correction à 3 niveaux : orthographe, syntaxe et



expression écrite.

- Expertise métier liée à la connaissance des diplômes et des certificateurs.
- Accompagnement 100% individuel à toutes les étapes de la VAE.
- Entretiens en présentiel ou à distance, avec possibilité de se déplacer en entreprise.
- NA CONSULTING est partenaire de APC FORMATION
- Référencement Datadock.
- Certification Qualiopi

Quels sont les chiffres clés ?

Le centre a été créé en 2021,

En 2021-2022 :

- Taux de satisfaction :
- Nombre de bénéficiaires en VAE :
- Taux d'abandon :
- Taux de réussite (validation totale du diplôme) : en cours.
- Taux d'obtention des certifications préparées : en cours.
- Taux de réussite sur les diplômes les plus demandés : en cours.

Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE est un moyen d'obtenir une reconnaissance officielle de l'expérience acquise afin d'obtenir un diplôme, un titre professionnel ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) et de sécuriser votre parcours quelle que soit votre situation : demandeur d'emploi, salarié, bénévole, sportif de haut niveau...

Cette certification doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

4 grandes étapes

- étude de faisabilité du projet VAE.
- étude de recevabilité administrative.
- préparation dossier de validation et entretien.
- Validation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle



qu'elle est précisée dans le Code du travail. Dans le cadre de projets collectifs portés par des entreprises ou organisations, ces dernières recueillent l'accord préalable du salarié.

Quels sont les objectifs ?

La VAE permet de :

- Faire reconnaître vos compétences par l'obtention d'un diplôme.
- Sécuriser votre parcours.
- Évoluer professionnellement.
- Passer un concours ou s'inscrire à une formation nécessitant un certain niveau de qualification.

Pour qui et quels sont les pré requis ?

La démarche est ouverte à tous (quels que soient l'âge, la nationalité et le statut), **il suffit de justifier d'une expérience d'1 an minimum** (ou 1 607 heures) :

- en rapport direct avec le diplôme visé
- en continu ou en discontinu
- à temps plein ou à temps partiel

Vos activités peuvent être professionnelles et/ou extraprofessionnelles : bénévole, élu, volontaire, sportif de haut niveau...Aucun diplôme n'est exigé pour s'engager en VAE !

Quels sont les modalités pédagogiques, durée et délais d'accès ?

- Durée : 24 h (séances de 1h à 2h sur 8 à 12 mois)
- Présentiel, mixte ou à distance.
- Accompagnement individuel.
- Entre 7 et 10 jours selon l'accord de prise en charge.



Notre accompagnement et méthodes mobilisées

L'accompagnement VAE par un centre accompagnateur est facultatif ; cependant, il est fortement recommandé car il vous offre des chances supplémentaires d'aller jusqu'au bout de votre démarche et optimise vos chances de réussite à la VAE.

L'accompagnement est une aide méthodologique à la VAE que nous vous proposons à mettre en lien leur expérience avec un référentiel de diplôme. Il permet d'élaborer avec vous votre dossier et de vous préparer à l'entretien avec le jury. Cet accompagnement a pour but d'identifier vos compétences et de les mettre en lien avec les attendus du diplôme visé.

Dans le cadre des diplômes de l'éducation nationale une étude personnalisée est réalisée et fait partie intégrante de l'examen de la recevabilité. Elle permet de coconstruire avec vous le parcours de certification et, le cas échéant, de formuler des réserves sur le diplôme visé ou le niveau du diplôme visé et des préconisations pour lever tout ou partie de ces réserves.



Nous vous proposons un entretien personnalisé faisant partie intégrante de l'examen de la recevabilité. Ceci afin d'évaluer vos chances de réussite au regard de votre parcours professionnel.

A l'issue de cette phase, le consultant vous a donné les moyens d'estimer si la VAE (et éventuellement le diplôme envisagé) est une solution qui répond à votre projet.

Le consultant peut dans le cas contraire vous proposer de cibler un autre diplôme, ou d'envisager votre projet d'une autre manière, soit avec un bilan de compétences, soit en ciblant une formation complémentaire à la VAE.

Au terme de cette étape, le diplôme envisagé comme l'organisme choisi pour le certifier (ministère, chambre de commerce, académie, école ou université) sont définitivement fixés.

Des méthodes d'accompagnement diversifiées sont proposées aux bénéficiaires. Une mise en application progressive permet de garantir l'efficacité de l'accompagnement.

Programme de formation : 5 étapes – Durée : 24 H

Etape n°1 - INFORMATION ET DIAGNOSTIC => *Durée : 2h00 en présentiel et/ou distance.*

Objectifs

- Informer sur la VAE et valider la faisabilité de votre demande.
- Analyser la cohérence entre vos expériences professionnelles et le référentiel du diplôme ou du titre visé.
- Définir un cahier des charges formalisant une démarche personnalisée.

Déroulé

- Analyse approfondie de votre parcours et de vos attentes : grille de recueil des besoins et analyse partagée.
- Diagnostic du diplôme le plus adapté à votre expérience et des activités en lien avec le référentiel.

Etape n°2 - LA RECEVABILITE (Livret 1) => *Durée : 1h00 en présentiel et/ou distance.*

Objectifs

- Déposer votre candidature auprès de l'organisme certificateur (Dava...) et obtenir une notification de recevabilité.



Déroulé

- Formalisation des activités selon le diplôme ou titre visé (formulaire de candidature CERFA).
- Signalement de toute situation de handicap afin de bénéficier des dispositions spécifiques en vigueur pour l'examen du diplôme visé, que ce soit lors de l'entretien ou lors de l'évaluation complémentaire.

Etape n°3 - LA VALIDATION (Livret 2) => *Durée : 18h00 en présentiel et/ou distance.*

Objectifs

- Mettre en valeur votre expérience et compétences en lien avec le référentiel.

Déroulé

- Présentation et appropriation du livret 2 au regard du référentiel.
- Accompagnement à la rédaction, l'écriture et l'élaboration du dossier de validation.

Etape n°4 - LA PREPARATION DEVANT LE JURY => *Durée : 2h00 en présentiel et/ou distance.*

Objectifs

- Se mettre en situation et s'entraîner sur la prise de parole en public.

Déroulé

- Explication du rôle et des attentes du jury.
- Mise en situation et préparation de l'argumentaire capable de convaincre le jury.

Etape n°5 - L'ENTRETIEN DE SUIVI POST-JURY => *Durée : 1h00 en présentiel et/ou distance.*

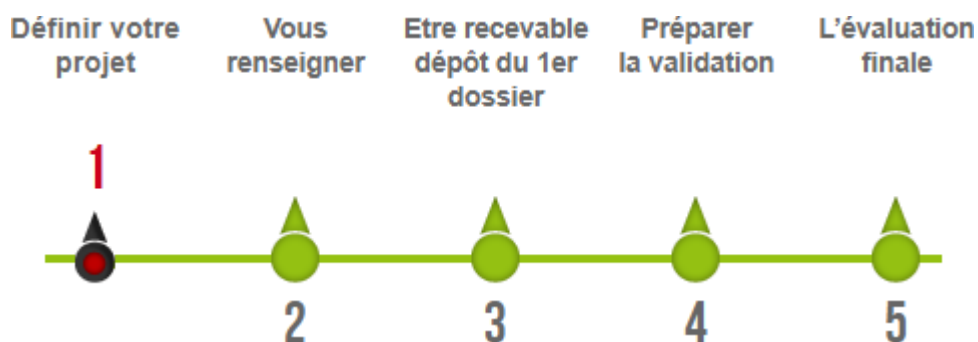
Objectifs

- Faire un point à l'issue de l'entretien devant le jury.

Déroulé

Mise en place d'un plan d'action en fonction du résultat.

Modalités d'instruction et démarche



Entamer une démarche de VAE ne doit pas être considéré comme une simple formalité administrative, il s'agit d'une démarche qui nécessite du temps (il faut compter entre 8 mois à 12 mois pour obtenir une validation finale) et un certain degré de motivation.

La VAE doit respecter un certain nombre d'étapes :

- définir un projet de validation des acquis de l'expérience ;
- se renseigner sur les modalités de financement de la VAE, choisir une certification, et sélectionner un organisme certificateur, prendre rendez-vous avec un conseiller VAE ;
- constituer un dossier de VAE (décrire ses expériences + présenter un projet professionnel) et remplir un formulaire de demande de recevabilité à la validation des acquis d'expérience (lien internet : <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/formulaires-et-teledeclarations/jeunes-actifs-et-actifs-en-formation/article/formulaires-demande-de-validation-des-acquis-de-l-experience-vae>) ;
- déposer le dossier auprès d'un ministère ou d'un organisme certificateur ;
- si le dossier est recevable, il devra être complété avec des pièces justificatives demandées par l'organisme certificateur ;

Préparation de la validation de la VAE :

- Cette phase est cruciale puisqu'elle va nécessiter l'intervention d'un prestataire d'accompagnement qui va permettre de préparer le passager devant un jury ;
- L'évaluation finale qui se traduit par le passage devant le jury. Le jury peut décider de valider totalement ou partiellement la demande ou de la refuser ;

La décision du jury est communiquée par courrier. En cas de validation partielle, le jury adresse une liste de préconisations incluant le recours à une formation professionnelle, l'acquisition de compétences supplémentaires, etc.



Après validation du jury :

- **Validation du diplôme :** Délivrance du diplôme.

- **Validation partielle :**
 - Délivrance d'attestation de blocs de compétences pour chaque unité validée.
 - Se présenter aux épreuves non validées qui se dérouleront au moment des sessions d'examen habituelles.
 - Acquérir une nouvelle expérience et développer des compétences pour présenter une nouvelle demande de VAE.

- **Pas de validation :**

Il peut envisager de recommencer intégralement la démarche ou d'envisager d'autres voies/possibilités :

- en réalisant un bilan de compétences pour réorienter son projet professionnel ;
- en s'engageant dans un parcours de formation ;
- en déposant un dossier de VAE pour une certification, plus en adéquation avec son expérience ;
- en trouvant des solutions pour acquérir une expérience supplémentaire.

=> Pour un même diplôme, il ne peut être effectué qu'une seule demande par année civile et trois demandes pour des diplômes distincts par année civile.

En savoir plus

- Le tableau de bord de ma démarche VAE
- Site du ministère du travail
- VAE.gouv



Accessibilité aux personnes handicapées

Notre établissement est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour toute autre situation de handicap, contactez notre référente handicap afin qu'elle puisse mettre en œuvre les mesures nécessaires pour vous accueillir et préparer le matériel, espace et supports adaptés à votre Handicap.

Notre démarche est de mieux prendre en compte vos besoins, permettre de construire des aménagements, être à votre écoute et vous donner la possibilité de suivre votre accompagnement dans des conditions optimales.

Moyens techniques et outils ?

- Accès à un extranet sécurisé (supports, tests, centre de ressources).
- Pour le distanciel : Skype, Zoom, Teams, WhatsApp, FaceTime.
- Ordinateur et Internet sont en accès dans nos bureaux.

Parmi les outils

- Fiches outils VAE.
- Pour identifier le diplôme correspondant à votre métier.
- Pour identifier les certifications existantes quel que soit le ministère.
- Tableau des procédures de VAE par Ministère certificateur.
- Guide pratique VAE.
- L'étape post-Jury VAE.
- Charte de déontologie des membres de jury de VAE.



Quels sont les modalités d'évaluation ?

- DIAGNOSTIC : entretien personnalisé faisant partie intégrante de l'examen de la recevabilité. Ceci afin d'évaluer vos chances de réussite au regard de votre parcours professionnel.
- Grille de suivi.
- Questionnaire de suivi et de progression.
- Recevabilité : livret 1.
- Finalisation du livret 2.
- Validation totale, partielle ou refus de validation devant un jury.

Notre offre tarifaire

Formule VAE	Durée	Format de l'accompagnement	Tarif TTC	Suivi à 6 mois gratuit	Financement
24 HEURES	24 heures => en présentiel et/ou à distance.	- Individuel - Pendant ou hors temps de travail	1 260 €	Oui => Face à face, Skype, téléphone ou mail	- CPF - Plan de développement compétences - Pôle Emploi - FNE - A titre personnel



Toute la réglementation de la VAE

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/toute-la-reglementation/toute-la-reglementation-de-la-vae.html>



Charte qualité

Nos valeurs sont en adéquation avec nos modes d'action.

Dans une logique de transparence et de bonnes pratiques, nous avons une charte des valeurs, en adéquation avec nos missions, notre vision et nos principes d'action.

L'objectif est de donner du sens et une direction précise.

Tous les consultants s'engagent à respecter la Charte Qualité.

1) Satisfaction client

- La qualité des services et l'excellence sont au cœur de nos accompagnements.
- Nous nous engageons à travailler avec honnêteté et dans un but hautement qualitatif.
- Nous partageons la volonté de nous dépasser pour vous offrir le meilleur de nos services.
- Nous nous engageons au respect du consentement, de la confidentialité et de la neutralité.

2) Sens du service

- Nous sommes attentifs et à l'écoute de vos besoins pour adapter et faire évoluer notre offre et nos outils avec la plus grande réactivité en lien avec vos besoins et attentes.
- L'humilité, l'ouverture sur autrui, la capacité à se remettre en question et l'envie d'améliorer nos pratiques nous caractérisent.

3) Passion

- La passion pour notre métier qui touche à l'humain et notre enthousiasme nous pousse à entreprendre avec créativité.
- Nous cherchons à prendre en considération la création de valeur ajoutée sur le long terme.



4) Bienveillance

- L'humain est au cœur de nos accompagnements pour toujours plus de convivialité.
- Nous favorisons le partage, l'écoute constructive et l'empathie.
- Nous développons des relations de confiance pour une communication ouverte, transparente et bienveillante.

5) Éthique et déontologie

- Nous exerçons nos missions avec rigueur, authenticité et intégrité pour développer une relation de confiance.
- Nous respectons scrupuleusement le secret professionnel et la confidentialité des informations.
- Nous respectons la protection des données personnelles, en application du Règlement Général de Protection des Données Personnelles, RGPD. *
- Nous mettons en place la recherche de solutions adaptées pour les personnes en situation de handicap.
- Nous respectons l'ensemble des critères et indicateurs qualité définis par les décrets 2019-564 et 2019-565

Cette charte qualité, en cohérence avec les préconisations de la politique nationale en ce domaine, a pour objectif de formaliser le cadre d'une démarche qualitative des prestations de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.
- Engager avec le bénéficiaire une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de sa démarche VAE et formaliser celle-ci dans le cadre d'une convention réglementaire.
- Informer le bénéficiaire de façon claire et précise sur le centre accompagnateur, les méthodes et les outils utilisés, le déroulement de la VAE.
- L'aider à préciser ses motivations, ses attentes, vérifier avec lui l'opportunité de la démarche et le mettre en contact avec le ou les accompagnateurs qui l'aideront à réaliser sa VAE.
- Mettre en œuvre des méthodes et des outils adaptés aux objectifs du bénéficiaire et assurer un nombre suffisant d'heures d'entretiens individuels (douze heures minimum).
- Aider le bénéficiaire à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme d'employabilité sur le marché du travail.



- Faciliter son information sur les référentiels de compétences grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Aider le bénéficiaire à remplir le livret 1 appelé « livret de recevabilité » et le livret 2 appelé « dossier final » à présenter devant le jury conformément aux indications réglementaires.
- Préparer le bénéficiaire à l'entretien qui aura lieu devant le jury pour la validation totale ou partielle de la certification visée.
- Respecter la réglementation relative à la démarche VAE et notamment la confidentialité des informations communiquées.
- S'entourer d'accompagnateurs expérimentés au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant le cas échéant, sur le réseau de la Fédération Nationale de la VAE.
- Faciliter la formation ou l'information de son personnel afin de lui permettre de progresser dans la qualité des prestations fournies.